

| | |
|--|--|
| Département du Lot | Séance du 06 février 2025 à 20h30 |
| Commune de Glanes | Le six février deux mille vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jacques FERRAND. |
| Nombre de membres en exercice : 9 | Étaient présents : Jacques FERRAND, Geoffrey CROS, Eric AUDUBERT, Muriel LAPAUZE, Abdelghafour EL MOUKAFIH, Olivier BACHALA |
| Présents : 6 | Étaient Représentés : |
| Votants : 6 | Étaient Excusés : |
| | Étaient Absents : Stéphanie REYNIER, Sébastien SOULHOL, Vincent QUERCY |
| | A été élu secrétaire de séance : Geoffrey CROS |
| | Quorum : Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. |

Date de la convocation : 28 janvier 2025

Ordre du jour :

- Validation des nouveaux tarifs pour l'éclairage public et prises guirlandes
- Travaux devant la mairie (devis Colas)
- Protection incendie par le réseau de l'irrigation
- Informations (recomposition des conseils communautaires, projets sur le cimetière, ...)

La séance est ouverte à 20h30.

1. Élection du secrétaire de séance :

Geoffrey CROS a été élu secrétaire de séance.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 19 décembre.

Le procès verbal de la séance du 19 décembre n'a pas été envoyé aux conseillers. Le conseil décide d'attendre la prochaine séance pour mettre l'approbation au vote.

3. Validation des nouveaux tarifs pour l'éclairage public et prises guirlandes.

M. le maire propose de refaire le point sur tous les devis en cours concernant l'éclairage public. Certains devis ont été déjà approuvés mais les taux de subventions ont évolué :

- 3.1 Devis N° 41702 pour la pose d'un candélabre au niveau du futur parking Montant 6 000 € reste à charge pour la commune 3 000 €. Après délibération le devis est accepté à l'unanimité.
- 3.2 Devis N° 41431 pour le renouvellement de tous les luminaires de Pech Pialat Montant 20 600 € reste à charge pour la commune 4 120 €. Après délibération le devis est accepté à l'unanimité.
- 3.3 Devis N° 41963 MEP pour la pose des prises guirlandes Montant 2 290,68 € reste à charge pour la commune 1 145,34 €. Après délibération le devis est accepté à l'unanimité.
- 3.4 Devis N° 41433 pour le renouvellement de deux points lumineux route du vignoble Montant 9 300€ reste à charge pour la commune 1 860 €. Après délibération le devis est accepté à l'unanimité.
- 3.5 Devis N° 41982 pour le renouvellement des points lumineux sur la place de la combe et des alentours. Montant 15 200 € reste à charge pour la commune 3 648 €. Après délibération ce devis n'est pas accepté. M. le maire doit recontacter la FDEL pour réviser ce devis afin de profiter des travaux pour inclure le renouvellement de l'éclairage de la halle.

4. Devis ENEDIS

Suite aux travaux de pose d'un nouveau transformateur électrique, route de Cornac, nous devons poser un nouveau compteur électrique, car tout le réseau d'éclairage public doit avoir le même secteur que celui de la basse tension. Le quartier n'a plus d'éclairage public depuis mi janvier. Le devis d' ENEDIS d'un montant de 349,80€ HT est accepté à l'unanimité. Le consuel devra valider les travaux avant la mise en service.

5. Travaux devant la mairie

Afin d'éviter l'eau au niveau de la salle des fêtes qui est au sous sol de la mairie, il serait préférable de refaire le parvis. Les travaux pourraient se faire en continuité du parking. Deux devis ont été demandé à la COLAS afin de se faire une idée du montant et des possibilités. 5 677 € et 6 462€ suivant les finitions. Il va être demandé d'autres versions en modifiant l'aspect des travaux afin d'embellir aux mieux l'entrée de la mairie. Une bordure en pierre est à l'étude.

6. Plan de financement sur l'enfouissement du réseau téléphonique vers les relais.

M. le maire demande de valider le plan de financement sur le projet d'enfouissement du réseau téléphonique vers les relais. 21 799,40 € HT Montant Total
4 359,88 € Conseil Départemental (FAST)
4 359,88 € Cauvaldor (Fonds de concours)
13 079,64 € Fonds propres commune

Après délibération ce plan de financement est approuvé à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorise et demande à M. le maire de réaliser les démarches afin de finaliser les dossiers.

7. Protection incendie.

M. le maire a rencontré M Faurel du SDIS avec deux agriculteurs qui ont des projets de bâtiments. Pour se mettre en conformité, une protection incendie qui peut être commune aux deux, doit être réalisé. Un débit de 60m3/H pendant 2 heures à moins de 200 mètres des bâtiments est la norme. Une canalisation d'irrigation se trouve a proximité et doit être très probablement en capacité pour ce débit. Le problème majeur est que du 1er novembre au 1er avril il n'y a pas pompage pour alimenter le château d'eau. D'autres communes voisines sont éventuellement intéressés. Le montant annuel de ce service n'est pas connu. M. le Maire va rencontrer vendredi 7 février les membres du bureau de l'ASA d'irrigation propriétaire du réseau pour évoquer cette demande.

8. Cimetière.

Afin d'améliorer l'espace columbarium, M Salauze a adressé un plan à la mairie, M. le maire propose de revoir l'artisan pour corriger le plan pour mieux exposer nos souhaits.

9. SYDED.

Le 28 janvier une rencontre a été faite avec le SYDED et le représentant voirie de Cauvaldor. Il a surtout été évoqué le problème de stationnement qui aura lieu suite à la mise en place d'une barrière à l'entrée du site. La route communale est étroite et ne peut recevoir des voitures en stationnement sans perturbé la circulation et l'accès aux voisins.

10. Élargissement rue du vignoble.

M. le maire a été contacté par le voisin afin de demander l'élargissement de cette voie. M. le maire va rencontrer les nouveaux propriétaires du terrain pour exposer la demande. Pour la commune la plus grosse dépense sera le bornage car nous pouvons utiliser l'abandon de terrain dans ce projet et ne pas utiliser les services notariés. Cet emplacement pour l'élargissement est noté en tant que espace réservé dans le PLU.

11. Conseil Municipal jeune.

M. Elmoukafih propose d'engager un projet avec un budget dédié pour mieux impliquer ce conseil municipal jeune. M. Cros et Mme Lapauze exposent qu'un projet autour de la place de l'église va leur être proposé. Un accord de principe a été accordé sans indiquer de sommes.

La séance est levée à 22h15

Président de séance
Jacques FERRAND

Secrétaire de séance
Geoffrey CROS